

**ARRETE DU MAIRE
RELATIF A UNE MODIFICATION TEMPORAIRE
DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE TAIN L'HERMITAGE**

N°2025-42 RESERVATION PLACE RESTAURANT LE QUAI

Le Maire de TAIN L'HERMITAGE,

Vu les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté municipal n°2024-137 du 24 juin 2024 relatif à la circulation et au stationnement sur la commune ;

Vu l'arrêté municipal n°2022-217 du 29 avril 2022 relatif à la zone réglementée sur la commune ;

Vu la demande de Madame CHABRAN Carole, directrice du restaurant « Le Quai » en date du 03 Mars 2025 concernant une demande de réservation de place Grande Rue le 13 Mars 2025 pour effectuer une opération de nettoyage des extractions du restaurant ;

Considérant que, pour effectuer cette opération de nettoyage, il convient de réserver deux places de stationnement au plus proche du restaurant.

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de permettre l'opération de nettoyage des extractions du restaurant « le Quai », le stationnement de tout véhicule sera interdit sur les deux places en zone réglementée 4h située Grande Rue :

Le Jeudi 13 Mars 2025 de 06 heures à 17 heures.

Article 2 : La signalisation sera mise en place à partir du Jeudi 6 Mars 2025 afin d'en informer les riverains et usagers.

Article 3 : Le non-respect de ces interdictions entraînera la mise en fourrière des véhicules en infraction.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Madame La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Responsable de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TAIN L'HERMITAGE, le 03/03/2025

Xavier ANGELI

Maire de Tain l'Hermitage

Publié le : 04/03/25

